

ASPACH-MICHELBACH



Bien vivre en milieu rural,
CHARTRE DE L'HABITANT et du nouvel arrivant

Pourquoi cette charte ?

Le charme de notre commune tient à la fois à son environnement, à son caractère agricole et champêtre et à son dynamisme : entreprises, petits commerces, bistro, gîte, restaurant, école, micro-crèche, animations... Autant d'atouts et de facteurs attractifs que nous nous devons de préserver !

C'est pourquoi cette charte, que le conseil municipal vous propose de découvrir et surtout d'appliquer, témoigne d'une volonté de faire cohabiter l'ensemble de la population en harmonie. Elle s'adresse à tous les habitants d'Aspach-Michelbach, anciens comme nouveaux, ainsi qu'aux candidats à l'installation dans le village. Elle permet entre autres de rappeler que la vie en milieu rural, si elle présente l'avantage d'offrir un cadre de vie considéré comme idéal par beaucoup, s'accompagne également de quelques menus désagréments dont il faut être conscient avant d'y construire un projet de vie.

Cette charte, que nous ferons évoluer si nécessaire, est diffusée largement dans le village afin que tous les habitants puissent s'en inspirer dans leurs pratiques de vie quotidienne. Un exemplaire sera remis à chaque nouvel arrivant lors de son emménagement sur notre territoire communal. Elle invite chacun d'entre nous à s'engager moralement pour que la vie dans notre commune soit plus conviviale.



Les activités agricoles

La commune compte 6 agriculteurs actifs, dont les activités agricoles sont réparties sur toute l'année. Vous serez donc amenés à voir le village régulièrement traversé par des tracteurs ou des engins agricoles. Il leur est bien sûr demandé de rouler à vitesse raisonnable.

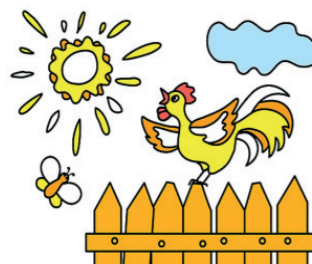


Au moment des foins et des récoltes céréalières, les machines peuvent circuler et travailler jusque tard dans la soirée ou le week-end. Les agriculteurs étant contraints de s'adapter aux aléas de la météo, cette autorisation leur est donnée comme dans toutes les communes rurales.

Il peut arriver que les routes soient souillées par le va-et-vient des tracteurs et il faudra redoubler de prudence dans et autour de la commune. Les agriculteurs se doivent de signaler les chaussées glissantes et ils sont tenus de les nettoyer à la fin des opérations. Certaines routes peuvent être coupées occasionnellement par le passage des vaches qui vont rejoindre leur étable.

Les pratiques équestres sont très appréciées dans le village. On y trouve un centre équestre et plusieurs habitants sont propriétaires de chevaux. Vous croiserez donc souvent des cavaliers et des attelages et vous aurez le plaisir d'admirer des chevaux dans les champs au détour de vos promenades.





Pour avoir le privilège de profiter du cadre de vie d'une commune rurale, il faut s'accommoder de petits désagréments. Qui dit bétail dit mouches, qui dit poules dit coq et chant du coq, qui dit champ dit épandage... Nous rappelons toutefois que les pratiques agricoles sont réglementées et nous veillons à ce que les agriculteurs les respectent. Mais nous invitons aussi les particuliers à prendre conscience et à accepter les impératifs liés aux métiers agricoles.



Les entreprises

La commune compte de nombreuses entreprises mais la plupart d'entre elles sont situées dans le parc d'activités entre Aspach-le-Haut et Vieux-Thann et ne sont donc génératrices d'aucune gêne pour les habitants.

Églises

Nos journées sont rythmées par les cloches qui sonnent l'heure, le quart et la demi-heure, de jour comme de nuit. Vous entendrez aussi les cloches carillonner à 6h du matin et à 11h à Aspach-le-Haut et à 7h, 11h et 19h à Michelbach (Angélus).



Circulation

Sentiers, chemins, routes... sont autant de lieux de circulation que doivent se partager les divers usagers (voitures, engins agricoles, vélo, piétons, cavaliers...). Chaque utilisateur de la voie publique a son rythme et prend une place différente sur la route. Le respect, le bon sens, la courtoisie et le code de la route doivent guider tout un chacun pour que les déplacements des uns et des autres se fassent en toute sécurité et sans énervement. Les habitants du village sont incités à utiliser les modes de déplacement doux (vélo, à pied...). N'oublions pas qu'en plus d'être sains pour l'environnement, les petits déplacements à pied ou à vélo ne coûtent rien, sont bons pour la santé et facilitent les contacts et la convivialité. Des garages à vélo ont été mis en place près de tous les lieux de rassemblement importants : stade de foot, école, tennis, aires de jeux...



Nous avons la chance d'avoir un magnifique plan d'eau sur le ban communal, à Michelbach. Même s'il est interdit à la baignade et à toute activité nautique (c'est la réserve d'eau de la ville de Mulhouse), il est très apprécié par les promeneurs et les amateurs d'oiseaux. Pour les promeneurs utilisant le parking du cimetière, merci de ne pas occuper l'emplacement réservé aux visiteurs du cimetière. Le stationnement autour du plan d'eau est réglementé et uniquement permis dans les espaces réservés. La circulation dans la rue de la Forêt qui mène au plan d'eau est limitée à 30 km/h car c'est une rue étroite et très fréquentée.

Lorsque le parking de la Grand Rue à Aspach-le-Haut sera opérationnel, il conviendra de s'y garer lors des manifestations autour de la place pour ne pas encombrer la rue de l'Eglise.



Travaux d'extérieur

Conformément à la réglementation de la commune, les travaux d'entretien extérieur (tontes, tronçonnage, débroussaillage, taille de haies...) sont autorisés du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

Tous les travaux bruyants sont également interdits les jours fériés.

Aspach-Michelbach est engagé dans une démarche zéro pesticide et le village est labellisé «commune nature 3 libellules» depuis l'automne 2016. Nous encourageons vivement tous les habitants et les agriculteurs à s'inscrire dans la même démarche et à ne plus utiliser de produits phytosanitaires de synthèse.



Déchets

- Le brûlage des déchets verts est interdit et est passible d'une amende. Un broyeur peut être mis à disposition des habitants de la commune par l'association ACCES. Contact : Mr LOUX au 03 89 48 91 90. D'autre part, la déchèterie se trouve sur le ban communal.
- Tri sélectif : verre

Le conteneur d'Aspach-le-Haut est situé devant le Foyer Alex et celui de Michelbach à côté de la salle polyvalente. Merci de ne pas jeter de verre avant 8h et après 19h en semaine. Le dépôt de bouteilles est interdit le dimanche et les jours fériés.



Salles des fêtes

La commune a la chance de disposer de 2 salles des fêtes : le Foyer Alex à Aspach-le-Haut (capacité maximum : 120 personnes) et la salle polyvalente à Michelbach (capacité maximum : 250 pers).

Les salles se trouvant à l'intérieur du village, quelques nuisances sonores peuvent survenir (musique, conversations, déplacement de voitures...). Il est demandé aux locataires de faire respecter l'ordre et d'éviter tout tapage nocturne. Le niveau sonore de la sono doit être diminué à partir de 22h et la musique sera arrêtée à 3h du matin.

Animations

Aspach-Michelbach est un village très dynamique et la municipalité veille à développer et renforcer la convivialité et l'harmonie entre tous. Les habitants sont invités à participer aux diverses manifestations organisées par la commune : Place en fête en été, marché de Noël, marché des producteurs le 3^{ème} jeudi du mois, commémorations, Haut-Rhin propre... 25 associations existent au village : elles participent activement à la vie sociale et culturelle et elles organisent aussi différentes manifestations devenues des institutions !



- 5 aires de jeux (4 à Aspach-le-Haut et 1 à Michelbach) font le plaisir des tout-petits aux plus grands. Les parents sont responsables de la surveillance des tout-petits et les tranches d'âge indiquées doivent être respectées.



Animaux domestiques



Chiens, chats, poules, coqs, ânes, chevaux et autres compagnons sont les bienvenus au village. Pour la qualité des relations de voisinage, nous rappelons toutefois aux propriétaires d'animaux qu'il est important de prendre les dispositions nécessaires pour que leurs animaux n'incommodent pas les voisins (errances, aboiements, déjections...).

Les chiens doivent être tenus en laisse et les crottes doivent être ramassées. Des sachets prévus à cet effet sont disponibles à côté du Crédit Mutuel et en face de la Maison des associations à Aspach-le-Haut et près de la fontaine en face de la mairie et au plan d'eau et à Michelbach.

Bruits occasionnels

Lorsqu'il fait beau et que la saison des barbecues bat son plein, merci de limiter les décibels pour ne pas troubler la quiétude des voisins. En cas de fête occasionnelle réunissant un peu de monde jusque tard dans la nuit, il est recommandé de prévenir les voisins au préalable et bien entendu de limiter les nuisances au maximum. En contrepartie, il est important que tout le monde s'engage à accepter que sa tranquillité soit exceptionnellement perturbée et à ne pas réagir de façon disproportionnée à chaque nuisance ponctuelle.



Nous espérons que ces différentes informations et précisions seront bien reçues par la population. Bien vivre ensemble, dans une commune apaisée, est notre principale préoccupation. Efforçons-nous de respecter cette charte et le pari sera gagné !